



## achat maison au nom de mon père

Par **Laurent58**, le **18/01/2021** à **18:51**

Bonsoir,

Je souhaite acheter une maison et la mettre au nom de mon père.

Pour cela je vais souscrire un crédit que je paierai intégralement, mon père apportera un apport pour l'obtention du crédit.

Comment puis-je procéder.

Fiscalement comment cela se passera pour les impôts locaux et fonciers, pourra t-il bénéficier des aides fiscales pour la rénovation de la maison en matière d'isolation, ou de modernisation pour réduire l'impact de pollution de la maison sur l'écologie?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement

Par **youris**, le **18/01/2021** à **19:49**

bonjour,

juridiquement, c'est votre père qui achète la maison car c'est son nom qui sera mentionné sur l'achat d'achat du bien et au fichier immobilier du service de la publicité foncière.

par contre, comme le bien acquis est souvent la garantie du prêt, l'organisme de crédit exige que l'emprunteur soit le propriétaire.

c'est donc votre père qui sera le propriétaire du bien avec ses droits et ses obligations, même si c'est vous qui le financez car en matière de propriété immobilière, le titre prime le financement.

en avez-vous parler à un notaire et à une banque ?

généralement, c'est le contraire les enfants achètent en leurs noms avec l'argent des parents, dans votre cas , au décès de votre père, vous aurez des frais pour mettre la maison que vous

avez payé à votre nom.

salutations